

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai à vingt heures, le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Présents : M. BACH, MME BASSAN, M. CORNIQUET, M. DEWILDE, M. DROUARD, MME FEUVRIER, M.M. FRANIATTE, MME GOMES PICART, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, M. TONNELIER, MI.MME WOLTER.

Absents :

M BARBE donne procuration à M HERGAT

MME BERTOLOTTI

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Madame FEUVRIER Alieth.

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

23- 2019: Convention de rétrocession pour le lotissement le Vert Coteau

La présente convention vise le transfert dans le domaine public de la commune de l'ensemble des équipements communs du lotissement, à savoir :

Les espaces collectifs comprenant les voiries, espaces verts, passages piétons, situés en dehors de l'emprise des lots.

Les réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales), d'eau potable, gaz, électricité, éclairage et télécom.

Ce transfert de propriété s'effectuera dans les conditions habituelles en la matière par l'intermédiaire d'un acte notarié à établir entre le maître d'ouvrage et la commune à l'euro symbolique et aux frais exclusifs du vendeur.

Après lecture du document, à l'unanimité des votes, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

24-2019: Adhésion à la commune d'Hauconcourt au SMIVU fourrière du Jolibois.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité des votes la demande d'adhésion de la commune de HAUCONCOURT(57) de 643 habitants.

25-2019 : Compte rendu annuel d'activité 2018 Sodevam ZAC des Oiseaux

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel d'activité 2018 établi par la Sodevam pour la ZAC des Oiseaux à Entrange.

Le Conseil municipal prend acte de ce document.

26-2019 : Convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien des plantations + avenants

Monsieur le Maire présente la convention entre la commune d'Entrange et la CCCE, le nouvel article 3 « obligations de la commune » alinéa 2, créé la possibilité d'une mutualisation de moyens entre la CCCE et la commune lorsque cette dernière prend en charge l'entretien régulier des espaces verts et des plantations situés dans l'emprise des VICC Traverses.

Cette convention spécifique vient en régler les dispositions.

Le montant total des 4 dernières années est de 24 659,76 € en faveur de la commune d'Entrange.

Après exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des votes, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants.

27-2019 : Contrat à durée déterminée service technique

Monsieur le Maire propose d'établir à compter du 23 avril, un contrat à durée déterminée au sein du service technique pour une durée hebdomadaire de 12 heures.

L'agent aura en charge le nettoyage de l'école Sainte-Barbe et les locaux réservés à Eclos jusqu'au prochaine vacances scolaires.

A l'unanimité des votes, le Conseil accepte cette proposition.

28-2019 : Financement du mini-bus pour l'association Eclos

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 € à l'association Eclos afin d'acheter un mini bus de 9 places.

Le Conseil à l'unanimité des votes approuve cette subvention.

29-2019 : Travaux de restauration des vitraux de la chapelle Saint-Hubert

Madame Feuvrier présente le devis de l'entreprise Salmon pour les travaux de restauration et protection des vitraux à la chapelle d'Entrange.

Le montant s'élève à 13 331,28 € HT soit 15 997,54 € TTC, toutefois Madame Feuvrier précise que les options figurant sur le devis seront également à réaliser.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votes, donne son accord pour lancer une souscription publique par le biais de la Fondation du patrimoine sur la base de ce devis.

30-2019 : Décision modificative n°1/2019 Budget Eau

Le budget Eau 2019 présente des opérations d'ordre qui ne sont pas équilibrées et dont le montant est insuffisant.

Afin de rétablir la situation il convient de procéder aux modifications sur le budget Eau comme établi ci-dessous.

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euro	31 933,60
D	F	011	6063		Fournitures d'entretien et de petit équipement	-452,00
D	F	042	6611		Dotations aux amortissements sur immobilisations I	13 433,60
Total						44 915,20 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	040	281561	OPFI	Service de distribution d'eau	860,00
R	I	040	281531	OPFI	Réseaux d'adduction d'eau	23 438,00
R	I	040	28031	OPFI	Frais d'études	7 635,60
R	F	042	777		Quote-part des subventions d'investissement virée	-452,00
R	F	70	70111		Ventes d'eau aux abonnés	13 433,60
Total						44 915,20 €

31-2019 : Décision modificative n°2/2019 Budget Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget Eau de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	16	1641	OPFI	Emprunts en euro	1 161,39
Total						1 161,39 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-1 161,39
Total						-1 161,39 €

